



Organisation
internationale
du Travail

Appel à candidature :

Recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) pour l'établissement de la situation de référence des bénéficiaires du projet :

Autonomisation des femmes pour des économies résilientes et des communautés pacifiques dans les régions de l'Est et l'Adamaoua où vivent les réfugiés.

Titre du projet	Autonomisation des femmes pour des économies résilientes et des communautés pacifiques dans les régions de l'Est et l'Adamaoua où vivent les réfugiés.
Pays	Cameroun
Zone de couverture:	Régions de l'Est et de l'Adamaoua.
Code du projet:	CMR/20/042/KOR
Financement:	Korean International Cooperation Agency (KOICA)
Implementation	Organisation Internationale du Travail (OIT)
Durée du projet:	4 Ans: 12/2020 – 12/2024 (49 mois)
Durée de la consultation	04 mois

1. CONTEXTE DU PROJET

Depuis 2004/2005, le Cameroun a connu un afflux massif de réfugiés fuyant la guerre civile et les persécutions en République centrafricaine (RCA). En août 2020, le HCR a fait état d'un total de 280 687 réfugiés centrafricains au Cameroun dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord. Les réfugiés sont issus de divers groupes ethniques, dont les Peuls/Mbororo que l'on trouve également au Cameroun. Les Peuls/Mbororo sont des communautés nomades d'éleveurs et de gardiens de bétail parmi les plus durement touchées par les conflits répétés en RCA. Beaucoup d'entre eux fuient leur pays pour s'installer définitivement au Cameroun. Le HCR estime que 189 005 (dont 98 283 femmes) réfugiés centrafricains se sont installés à l'Est et 64 636 (dont 33 611 femmes) dans l'Adamaoua. La plupart des réfugiés (environ 70%) vivent dans des villages avec des populations d'accueil et le reste est installé dans des camps. L'enquête du HCR de juin 2018 a révélé que 74 % des réfugiés ont l'intention de rester au Cameroun jusqu'à ce que la situation politique et sécuritaire dans leur pays d'origine se stabilise.

Jusqu'à présent, il y a eu une cohabitation pacifique entre les réfugiés et les populations d'accueil. Cependant, l'Adamaoua (1 200 970 habitants dont 605 896 femmes) et l'Est (835 642 habitants dont 419 329 femmes) abritent les populations les plus pauvres du Cameroun. La dernière enquête sur les entreprises a révélé que les régions de l'Adamaoua et de l'Est représentent chacune pour moins de 6,2% du total des entreprises au Cameroun, en termes d'unités économiques. L'accès aux services est limité. Les zones rurales sont en grande partie enclavées et économiquement mal intégrées.

L'afflux de réfugiés réduit encore les rares possibilités économiques et de subsistance offertes aux populations hôtes et crée une concurrence autour de l'exploitation des ressources naturelles (terres arables, bois de chauffage et pâturages) ainsi que des activités génératrices d'emplois et de revenus.

Les femmes de ces communautés sont confrontées à plusieurs types de discrimination et de violence : sexuelle, physiologique et physique, comme le mariage forcé, les rites de veuvage, le repassage des seins, les mutilations génitales et la scarification, la plupart du temps pratiqués dans de mauvaises conditions d'hygiène avec un risque élevé d'exposition au VIH/SIDA, d'infection et de toutes sortes de complications sanitaires. En ce qui concerne la violence contre les femmes et les filles au Cameroun, les statistiques nationales montrent que 54,6% des femmes ont été victimes d'une forme de violence dès l'âge de 15 ans contre 9,8% des hommes. La violence domestique touche 52,6 % des femmes ; 1,4 % des femmes ont subi des mutilations génitales. Enfin, il convient de mentionner le mariage précoce, qui touche 11,4% des jeunes filles.

Le gouvernement du Cameroun voit dans l'émancipation économique des femmes un moyen efficace de lutter contre ces pratiques et de contribuer au développement économique local en relevant les défis suivants :

- La faiblesse des institutions et des mécanismes d'inclusion des femmes dans la prise de décision au sein de la famille et de la communauté ;
- Le manque de compétences et de connaissances en matière d'entrepreneuriat, qui limite le potentiel des petites entreprises féminines ;
- Le manque de connaissances techniques et l'accès limité aux semences et aux intrants dans les secteurs de l'agriculture et du petit élevage, ce qui réduit la productivité et la rentabilité des petites entreprises détenues ou gérées par des femmes ;

- L'accès limité aux produits et services financiers, qui empêche les femmes hôtes et réfugiées d'investir dans des activités génératrices de revenus,
- Un accès limité aux terres fertiles ;
- Un accès limité aux mécanismes de protection sociale.

L'OIT, à travers le projet « *Autonomisation des femmes pour des économies résilientes et des communautés pacifiques dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua au Cameroun, où vivent des réfugiés* » (2021-2024) financé par l'Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA) et mis en œuvre par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), soutiendra ces stratégies nationales en créant des synergies avec la stratégie sectorielle à moyen terme de la KOICA (2016-2020), en particulier dans les quatre domaines suivants : (i) la santé, en promouvant des régimes de protection sociale en matière de soins de santé sexuelle et reproductive ainsi que la protection de la maternité pour les femmes réfugiées et les populations d'accueil ; (ii) la gouvernance, en renforçant la capacité des municipalités défavorisées et prioritaires et en leur faisant planifier leur développement économique local et leur cohésion sociale, par une participation accrue des femmes à la vie économique et communautaire ; (iii) l'agriculture et le développement rural, en encourageant des régimes de développement rural inclusifs et durables qui contribuent à l'intégration des réfugiés et à l'autonomisation des femmes dans les chaînes de valeurs à fort potentiel de croissance ; (iv) l'égalité des sexes par l'autonomisation économique des femmes.

Concrètement, ce projet encouragera l'égalité des sexes en renforçant les capacités des municipalités et des institutions locales à protéger et à autonomiser les femmes dans les populations réfugiées et d'accueil et, à plus long terme, à leur permettre de contribuer au redressement de la communauté et à la cohésion sociale. Ceci sera réalisé par la mise en œuvre d'interventions de développement économique local et d'entrepreneuriat féminin basé sur le marché.

2. OBJECTIFS DU PROJET, RÉSULTATS ATTENDUS, BÉNÉFICIAIRES ET CALENDRIER

Le projet a pour objectif global de contribuer à la redynamisation des économies et à la cohésion sociale entre les réfugiés et les communautés d'accueil grâce au développement de l'entrepreneuriat féminin dans certaines chaînes de valeur agricoles.

Spécifiquement, le projet vise à :

1. Renforcer les institutions locales et promouvoir des mécanismes favorables à un développement économique inclusif, à la cohésion sociale et au bien-être des communautés
2. Aider les femmes des communautés de réfugiés et d'accueil à créer des entreprises et des coopératives agricoles durables, florissantes et écologiques
3. Faciliter l'accès des membres des communautés de réfugiés et d'accueil aux régimes de protection sociale susceptibles de prévenir la violence liée au sexe et d'en atténuer les effets
4. Générer des connaissances sur l'impact de l'autonomisation des femmes dans les processus de redressement communautaire, de renforcement de la résilience et de cohésion sociale.

L'atteinte de ces objectifs se fera autour de trois composantes qui structurent l'ossature du projet, à savoir :

- Composante Développement Economique Local
- Composante Entrepreneuriat et
- Composante Protection Sociale.

De même à travers ces objectifs, 3 principaux résultats sont attendus :

Résultat 1 : Des institutions locales fortes et des stratégies participatives de développement économique local (DEL) facilitent l'inclusion économique des réfugiés, renforcent la cohésion sociale entre les communautés de réfugiés et d'accueil et permettent le rétablissement des communautés

Résultat 2 : Les femmes réfugiées et les populations d'accueil ont créé des entreprises écologiques durables et florissantes ainsi que des organisations basées sur les membres, telles que des coopératives.

Résultat 3 : Les régimes de protection sociale existants contribuent à prévenir la violence liée au sexe, le VIH et le sida et à atténuer leurs effets sur les femmes entrepreneurs dans les communautés de réfugiés et d'accueil.

Le projet a une durée de 04 ans. Il couvre les régions de l'Est et de l'Adamaoua au sein desquelles, 04 départements et 16 Communes sont concernés. Il cible principalement les réfugiés de la République Centrafricaine, des personnes déplacées internes, et les communautés d'accueil.

Le projet touchera 5 000 femmes et hommes réfugiés et des membres des communautés d'accueil, dont au moins 65% sont des femmes et 50% des réfugiés. Il travaillera également avec les bénéficiaires directs, notamment les prestataires de services et les principales parties prenantes, afin de renforcer leur capacité à contribuer au développement des coopératives et des entreprises, à la fourniture d'une protection sociale ainsi qu'à la prévention et la protection contre le VIH/SIDA et des VBG.

L'année 2022 a été la première véritable année d'exécution. Au terme de celle-ci, le projet a accompagné 1088 entrepreneurs individuels et 72 organisations dans l'entrepreneuriat collectif. Ils se retrouvent dans les deux régions (Est et Adamaoua), et les quatre départements (Lom et Djerem, Kadey, Boumba et Goko et Mberé) que couvre le projet. Cet accompagnement va se poursuivre non seulement pour cette première cuvée, mais aussi pour les nouvelles.

Pour mieux apprécier les changements socio-économiques en termes d'effet et même d'impact que le projet aura produit à terme sur ses bénéficiaires, il est important d'établir leur situation de référence.

3. MISSION DE LA CONSULTATION

L'objectif général de cette prestation est d'établir la situation de référence des bénéficiaires du projet.

De manière spécifique, il sera question de ressortir pour chacune des 03 filières concernées (manioc, maïs, poulet de chair), la situation de cette première cuvée de bénéficiaires avant que le projet ne commence à les accompagner.

La situation devra ressortir entre autres, les superficies, les matériels et équipements de production, de transformation et de commercialisation, les niveaux de production, de productivité, le niveau de transformation, les produits issus de la transformation et les quantités, le niveau de commercialisation, les revenus, les emplois, etc.

4. MÉTHODOLOGIE ET LIVRABLES

Le/la consultant(e) proposera une méthodologie de travail. Mais dans l'ensemble, il sera question de collecter des données auprès d'un échantillon représentatif tant sur le plan spatial que sur la typologie des bénéficiaires et même des filières concernées. Les principales étapes et livrables y afférents sont les suivant :

➤ Réunion initiale avec le/ la consultant(e)

Au démarrage de la mission, une séance de travail initiale sera tenue avec le/ la consultant(e) pour convenir de la méthode et du plan de travail ainsi que des zones à couvrir, des bénéficiaires à rencontrer et des différentes informations à rechercher. A l'issue de cette séance, le consultant présentera un rapport initial.

Collecte des données et suivi

Le/ la consultant(e) procédera, à la collecte des données sur le terrain à travers des entretiens de groupe et/ou individuels avec les bénéficiaires. L'Assistant en charge du suivi Evaluation devra s'assurer que cette étape se déroule comme convenu.

Rapport préliminaire.

Un rapport préliminaire résumant l'état d'avancement, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les éventuelles propositions de réorientation si nécessaire et la planification des tâches restantes de la prestation à réaliser. La structure définitive du rapport final sera également considérée dans ce rapport.

Rapport final

Le (la) consultant(e) soumettra un rapport final. Ce rapport devra ressortir de manière exhaustive pour chaque chaîne de valeur, la situation de référence sur laquelle le projet se reposera pour apprécier les effets voire l'impact de son accompagnement sur ces bénéficiaires.

5. DISPOSITIONS DE GESTION ET PLAN DE TRAVAIL

Gestion de

l'établissement de la situation de référence du projet sera sous la responsabilité l'Assistant en charge du Suivi Evaluation et de la Communication au sein dudit projet. La Conseillère Technique Principale du projet en assurera la supervision générale.

L'établissement de la situation de référence sera exécuté par un(e) consultant(e) national(e). Il/elle sera un spécialiste hautement qualifié avec une grande expérience et une expertise avérée dans le domaine.

Plan de travail

La mission est prévue pour une durée de quatre (04) mois. L'adjudicataire proposera un chronogramme détaillé de l'ensemble des activités et tâches à mener.

Les dates de début et de fin de la consultation seront précisées dans le contrat dans l'intervalle de cette durée.

6. PROFIL DU CONSULTANT ET BUDGET

L'établissement de la situation de référence du projet sera exécuté par un/une consultant(e) national(e)

- Avoir au moins un Master en agronomie, en statistiques, en sciences sociales, économie ou qualifications équivalentes ;
- Un minimum de 5 ans d'expérience avérées en conduite des enquêtes, de préférence dans les projets et programmes de développement, particulièrement dans des initiatives internationales de développement, incluant les projets au sein du SNU ;
- Avoir des connaissances et expérience avérées sur les thématiques du projet (autonomisation économique des femmes, chaînes de valeurs agropastorales) et du pays seront des atouts ;
- Excellente maîtrise du français.

Le budget alloué à cette évaluation est entièrement pris en charge par le projet et son exécution est sous le contrôle de l'Assistant en charge du Suivi Evaluation et de la Communication. Le budget comprendra entre autres :

- Les frais de consultance pour le/la consultant(e),
- Les frais de DSA au cours des missions de terrain,
- Les frais de transport sur le terrain.

7. COMMENT POSTULER

Les candidat(e)s intéressé(e)s voudront bien déposer un dossier comprenant :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur de l'OIT
- Une offre technique avec: des CV(s) actualisé(s), diplômes, attestations ou certifications, une méthodologie de travail, un calendrier d'exécution, les références des travaux similaires.
- Une offre financière détaillée.

Les offres sont soumises uniquement par voie électronique aux adresses bertoua@ilo.org et makondop@ilo.org au plus tard le 20 mars 2023.